



© Agnès Verduraud



© Bénédicte Taurine



© Bénédicte Taurine



© Bénédicte Taurine



© Agnès Verduraud

ÉDITO

## Notre corps, nous-mêmes ?

Dès qu'apparut la notion de « genre » dans les manuels scolaires consacrés aux SVT, débuta une polémique insensée développant l'idée que l'on allait nier la différenciation sexuelle. Les mouvements récemment apparus dans les écoles, suscités par diverses forces réactionnaires, n'ont fait que l'amplifier. Or, s'il y a en chacun de nous des caractéristiques biologiques, un corps qui nous précède, corps de femme, d'homme, les stéréotypes de genre procèdent bien pour leur part de l'éducation. C'est notamment au nom de la différence des corps que la hiérarchisation sociale des sexes, et donc des genres, est justifiée par celles et ceux qui prônent la complémentarité et non l'égalité des sexes.

À cause de ce corps nous sont attribuées des capacités et des compétences spécifiques. C'est ce corps qui permet à l'Autre de nous jauger, nous classer, nous percevoir laid ou beau, laide ou belle, capable ou non d'autorité ou de puissance, du genre féminin ou masculin. Ce corps qui nous embarrasse parfois, ce corps qui souffre, éprouve du plaisir, s'épanouit ou non dans la maternité, ce corps maltraité, ce corps envié, caché, ce corps qui travaille, est en action à chaque instant, dans chaque sphère de nos vies, privée, publique ou professionnelle.

C'est au nom de ce corps sexué que les genres se contruisent : si « on ne naît pas

femme, on le devient », on naît toujours de sexe féminin ou masculin. De cette naissance découle une vie liée au genre attribué à notre sexe et à la place de ce genre dans la société.

Le droit à la liberté de ce corps est un véritable enjeu dans les luttes d'émancipation des femmes, il a été et est toujours au centre des luttes pour l'égalité des sexes : IVG, contraception, libération sexuelle, image du corps des femmes, violences, viol, harcèlement sexuel, vieillissement, mode, droit au travail... À l'heure de réformes réactionnaires sur l'IVG en Europe et dans le monde,

à l'heure des débats sur la Gestation pour autrui, sur l'abolition de la prostitution, à l'heure où de plus en plus de femmes meurent de violences conjugales, où les injonctions

de beauté, de sexualité, sont de plus en plus pressantes, il est primordial de réfléchir à la place du corps dans notre quotidien. Défendre les droits des femmes à tous les moments de leur corps est un enjeu syndical, humain et politique. Ce huit pages a pour objectif de l'explicitier et de redonner les repères nécessaires à la réflexion et l'action. ▀

**Frédérique Rolet**, cosecraétaire générale  
**Ingrid Darroman**, responsable du groupe femmes

*« Le corps, s'il peut être le creuset de l'oppression, est aussi le lieu par lequel il est possible de s'émanciper. Le corps est politique et il est action. » Cécile Proust*

Dossier réalisé par Nina Charlier, Rosine Charlut, Amandine Cormier, Dominique Cau-Bareille, Ingrid Darroman, Maryvonne Guignonnet, Odile Lhéritier, Florence Ligonnière, Félicité Montagnac, Aurélia Sarrašin, Bénédicte Taurine, Véronique Servat

**QUI SOMMES-NOUS ?** Le groupe Femmes du SNES travaille sur les questions de droits des femmes, d'égalité. Il irrigue le syndicat de sa réflexion. Il fait partie du secteur *Droits et libertés*. Chaque année, il publie un 8 pages en mars sur un thème particulier. Il participe également au secteur *Femmes* de la FSU. Il collabore en ce moment à un projet de recherche sur « Travail et Genre » avec l'Institut de Recherche de la FSU.

**SUR LE SITE DU SNES** ▀ [www.snes.edu/-Eduquer-a-l-egalite-Filles-Garcons-.html](http://www.snes.edu/-Eduquer-a-l-egalite-Filles-Garcons-.html) ▀ [www.snes.edu/-Pour-les-droits-des-Femmes,4046-](http://www.snes.edu/-Pour-les-droits-des-Femmes,4046-) Si vous souhaitez être régulièrement informé-es du travail du groupe, nous transmettre des informations sur vos actions, des demandes, n'hésitez pas à nous contacter : [secteur.femmes@snes.edu](mailto:secteur.femmes@snes.edu)

## LE CORPS JAUGE

La plus belle **pour aller danser...**

Pour entrer dans la danse, la dame doit être jolie dans la peinture, au cinéma, à la télévision... mais que veut dire être belle ? Les critères de beauté artistiques révèlent-ils ce que nous attendons dans la vraie vie, nous assujettissent-ils ?

Si vous montrez à des élèves l'enlacement des trois Grâces, vous savez que votre public va sans doute dire des femmes de Rubens « *elles sont laides !* », comprendre « *elles sont grosses !* ». Il n'aura pas la même réaction face à un portrait de François I<sup>er</sup> malgré son « en bon point » si loué au XVI<sup>e</sup> siècle.

**UNE BEAUTÉ GENRÉE**

De la sculpture grecque aux photographies contemporaines de nus masculins, l'homme beau est un homme en action, sa beauté est dans la force tendue de son corps toujours « solide ». Si le beau féminin a évolué avec le temps, jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, la belle femme a un corps « mou ». Sans être languissante, elle a une chair dite « plus tendre », elle est donc plus fragile et subordonnée à l'homme.

**L'IDÉALISATION :  
UNE BEAUTÉ LIÉE À LA MORALITÉ**

Difficile pourtant de penser que le créateur ait pu faire un être imparfait tel que la femme dans un monde où Dieu est au centre de toutes les pensées. Du Moyen Âge à la Renaissance, on est formel : la beauté féminine est réelle même si elle est « subordonnée ». Il existe un idéal de beauté célébré dans les poèmes et discuté dans les traités d'art et de philoso-



© DR

phie. Mais un problème demeure : une belle femme peut abriter un mauvais esprit, il faut donc se méfier. Comme chez Platon où le Beau et le Vrai sont liés, les canons de la beauté féminine sont hiérarchisés au XVI<sup>e</sup> siècle à partir de critères moraux. La démarche de la femme doit se rapprocher de l'immobilité, son teint se doit d'être d'un blanc immaculé, ses yeux révèlent sa sérénité et sa modestie, le visage est ovale, le front lisse, la bouche petite, très mince, étroite : rien ne doit suggérer l'« intérieur » c'est-à-dire la sexualité et la possibilité d'un épanouissement par la chair.

Pour arriver à cela, les stratagèmes existent et depuis fort longtemps : plomb, mercure, céruse, tout ce qui rend le teint blanc et abîme la peau. Les régimes alimentaires sont aussi des recours.

**L'INDIVIDUALISATION :  
UNE LENTE MARCHÉ DU XVII<sup>e</sup> AU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE**

Au XVII<sup>e</sup> siècle, les actrices de théâtre vont être louées pour leurs yeux pleins de malice. Désormais la femme qui a une beauté « piquante » est mise en avant. Alors que le haut du corps est l'« espace beauté » à mettre en avant chez la femme, on s'intéresse désormais aussi au mouvement général de la silhouette.

Le corset va comprimer les membres qu'on doit « raisonner » dans une société de la raison. Dans le même temps, on reconnaît que la beauté est relative, au XIX<sup>e</sup> siècle la beauté s'individualise. Non pas qu'il n'y

ait pas un modèle, un canon mais, avec l'aide de la chimie, de l'industrie... qui crée des multitudes de produits de beauté. Ce qui demeure en ce temps du « bonheur des dames », c'est la cambrure : désormais une belle femme est une femme dont la courbure est très, très soulignée.

**BEAUTÉ ET FEMME LIBÉRÉE**

Avec l'activité des femmes, les canons de la beauté vont changer, les cheveux se coupent, la femme a désormais un corps en action comme celui des hommes. Rectiligne, sportive, plus mince en un mot « moderne ». Comme si le concept de beauté se devait d'opposer les sexes, lorsque la belle femme commence à montrer un corps en mouvement, la pose raffinée et soignée du dandy est à la mode pour les hommes.

Au XX<sup>e</sup> siècle, la beauté devient un instrument de revendication : la « garçonne » apparaît, elle travaille et sa minceur sera le signe de son émancipation, elle vit au dehors et son teint hâlé sera le symbole de sa liberté.

**LA BEAUTÉ, UN DIKTAT ?**

Cruel retour de bâton, ces signes de libération vont se transformer de nouveau en contraintes. Les chiffres se multiplient dans les magazines féminins (poids, tour de taille, de poitrine...) et la culpabilité s'installe. Avant on était belle car choisie par Dieu, désormais c'est parce qu'on le veut. Quoi de négatif là-dedans ? L'idée assez simpliste qu'on peut tou-tes être belles/beaux pour peu qu'on s'en donne la peine. Bref si vous n'atteignez pas les attentes, c'est que vous vous laissez aller et n'avez aucune volonté.

Pour être belles, certaines mettent leur santé en danger au risque de tomber dans l'anorexie, fléau qui touche trop de jeunes filles. Très enserrés, beauté et sexualisation des corps chez l'homme comme chez la femme ne font plus qu'un. Le corps est traité comme un objet malléable, transformé par la chirurgie esthétique ou les appareillages lorsque c'est nécessaire. Assez paradoxalement, l'esthétique du bien-être a aussi toute sa place : la beauté est un enjeu d'identité total. Bien dans sa tête, on aura un corps de rêve ! L'histoire de la beauté a toujours emprunté des raccourcis qui laissent songeuses/eurs...

« *Je serai la plus belle pour aller danser ?!* » : promesse de beauté et malaise diffus se combinent pour le meilleur et pour le pire. ▀

## LE CORPS PLAISIR

**Pour un art de jouir**

**Industrie pornographique, prostitution<sup>(1)</sup>, viol, excision, grossesse non désirée, avortement, virginité préconjugale, Amour, douceur, images publicitaires, épilation, chirurgie esthétique (des seins, des fesses, des lèvres, du visage et du sexe), mystère, nymphomanie, hystérie, frigidity, simulation... Des mots évoquant sexualité et corps féminins mais surtout quatre maux qui s'entremêlent : violences, normes, ignorance et contrôle du corps des femmes par (le plus souvent) des hommes, qu'il s'agisse des trafiquants, médecins, censeurs, poètes ou amants ! Comment sortir de cette triste énumération ? Le corps des femmes, dans la sexualité, peut-il leur appartenir enfin ?**

Rappelons d'abord que des acquis de la fin du XX<sup>e</sup> siècle auraient dû libérer la sexualité féminine. Ils demeurent des points d'appui essentiels pour sortir des relations de domination : dissocier sexualité et reproduction, avoir une sexualité en dehors du mariage ou homosexuelle. Gageons aussi que la réflexion qui s'engage enfin sur la prostitution et son caractère prétendument inévitable contribuera à sortir la sexualité masculine de sa prétendue animalité et à refuser que des milliers de femmes soient transformées en objets sexuels.

**LA RECONNAISSANCE DU PLAISIR FÉMININ**

Ensuite, les avancées de la science ne doivent pas être négligées : les femmes ont un organe sexuel exclusivement dévoué au plaisir. Si, dès le XIX<sup>e</sup> siècle, on a connaissance de l'existence du clitoris, la jouissance féminine n'est considérée que comme le signe du bon fonctionnement de l'appareil génital, comme la récompense de l'acte qui assure la survie de l'espèce<sup>(2)</sup>. Le XIX<sup>e</sup> siècle a aussi « hystérisé » le corps féminin : les femmes frustrées étaient considérées comme des malades. XX<sup>e</sup> et XXI<sup>e</sup> siècles ont-ils fait mieux ? Si le plaisir est lié aux sentiments, à des phénomènes neurobiologiques et biochimiques, on a établi depuis 1998 qu'il a tout simplement une origine organique, en étudiant l'anatomie exacte du clitoris. En 2010, Odile Buisson<sup>(3)</sup> a réalisé les premières échographies du clitoris, brisant un tabou dans le monde universitaire français (très masculin) jusqu'ici indifférent au plaisir féminin ; l'anatomie féminine restait une *terra incognita* alors que la médecine sexuelle masculine, liée à la reproduction par l'érection et l'éjaculation, a toujours semblé plus sérieuse. Le plaisir féminin, lui, ne sert à rien ! En juin 2011, « Osez le Féminisme » lance sa campagne « Osez le clito ! », se faisant ainsi l'écho d'un livre comme *La revanche du clitoris* de Maïa Mazaurette et Damien Mascaret qui dénonce une véritable « excision culturelle »<sup>(4)</sup>. On soulignera enfin la notoriété grandissante du Pr Pierre Foldès – qui signe une impressionnante annexe sur l'excision et autres infibulations et leurs conséquences – en tant que chirurgien spécialiste de la reconstruction du clitoris.

**L'ART AVATAR DE LIBÉRATION**

On peut enfin s'appuyer sur des représentations esthétiques émanant souvent de femmes pour qui le plaisir sexuel féminin est un vrai

sujet : souvenons-nous de la force de *La Leçon de Piano* (unique Palme d'Or obtenue à Cannes par une femme, Jane Campion<sup>(5)</sup>, en 1993) ; le film relate, à l'époque victorienne, la libération et l'épanouissement, notamment sexuel, d'une femme adultère mariée à un homme qu'elle n'aime pas et qui ne sait pas l'aimer. Quant au beau *Lady Chatterley* de Pascale Ferrand (2006), il montrait la découverte du plaisir sexuel de son personnage féminin. Dans la bande dessinée, on peut évoquer *Gemma Boverly* (2000) et *Tamara Drewe* (2010) de Posy Simmonds qui proposent des héroïnes à la sexualité très libre. Les deux volumes de *Fraise et Chocolat* d'Aurélia Aurita (2006 et 2007), ont connu un énorme succès : il tient sans aucun doute à leur dimension érotique mais on retiendra qu'ils

montrent une égale frénésie sexuelle de la part des deux personnages. Les quelques pages de scènes de sexe de la bande dessinée *Le Bleu est une couleur chaude* de Julie Maroh<sup>(6)</sup> représentent de façon réaliste une sexualité homosexuelle féminine par ailleurs trop souvent fantasmée. Ainsi, l'autonomie sexuelle et le plaisir clitoridien ont gagné leur place dans les représentations du plaisir sexuel féminin. Il n'est pas question ici d'injonction à la jouissance, mais de changements qui peuvent contribuer à s'émanciper et à devenir actrice de sa sexualité.

**Le plaisir féminin est poli-**

**tique** : se penser seulement avec un vagin, c'est se penser avec un manque ; se penser aussi avec un clitoris, c'est prendre conscience de sa capacité à jouir et à occuper une autre place dans la société. ▶



(1) La description du traitement infligé aux prostituées dans le roman de Sofi Oksanen, *Purge* (2010), devrait faire réfléchir les « 343 salauds » qui en octobre 2013 craignaient d'être punis et qui continuent à penser que les hommes auraient plus de besoins que les femmes, voire des besoins irrépressibles.

(2) Alain Corbin, *L'Histoire* n° 277, juin 2003, « Le médecin et la jouissance des femmes ».

(3) *Qui a peur du point G ? Le plaisir féminin, une angoisse masculine*, Odile Buisson avec Pierre Foldès, J.-C. Gawsewitch, 2011.

(4) La Musardine, 2008.

(5) On peut aussi voir la très belle série *Top of the Lake* de la même J. Campion, qui y poursuit sa représentation complexe de la sexualité.

(6) Le film d'A. Kechiche, *La Vie d'Adèle*, en est l'adaptation très peu fidèle pour ce qui est de l'esprit de ces scènes.

## MON CORPS M'APPARTIENT

Un enfant si je veux, **quand je veux**

« Les femmes comme tous les autres producteurs ont de fait le droit absolu au contrôle de toutes leurs productions.

*Ce contrôle implique un changement radical des structures mentales des femmes et un changement non moins radical des structures de la société. »<sup>(1)</sup>*

La volonté des femmes à disposer librement de leur corps par la limitation des naissances est une réalité permanente. Mais la maîtrise de la fécondité n'est pas le seul enjeu lié au droit des femmes à disposer de leur corps. Le débat sur la Gestation pour Autrui en est un exemple fort : s'il est majoritairement considéré que la GPA représente la « location du ventre d'une femme » et donc sa marchandisation, certain-es osent évoquer le droit des femmes à disposer de leur ventre pour justifier une véritable « libre disposition du corps d'autrui »<sup>(2)</sup>.

## PAR LES FEMMES, POUR LES FEMMES

Si une résolution du Parlement européen de 2011 prévoit que « les femmes doivent avoir le contrôle de leurs droits sexuels et reproductifs, notamment grâce à un accès aisé à la contraception et à l'avortement », les droits des femmes d'avoir le contrôle et de décider de manière libre et responsable de leur sexualité, de leur santé sexuelle et reproductive, sans pression, discrimination et violence, ne sont pas effectifs sur tout le territoire européen.

D'ailleurs, le droit et son application ont toujours été le résultat des luttes menées par les femmes, de leur propre prise en charge, c'est ainsi qu'elles-mêmes se sont emparées de ces questions :

« C'est le mouvement de toutes les femmes qui, là où elles vivent, là où elles travaillent, ont décidé de prendre en main leur vie et leur libération. »

Il existe de beaux exemples en la matière : lors d'une conférence sur la libération de la femme à Boston est né le Boston Women's Health Book Collective. Constatant que trop de femmes ignoraient tout de leur propre anatomie, douze femmes ont décidé de réunir des connaissances sur la santé et le corps des femmes : il en est résulté en 1971 un ouvrage « *Notre Corps, Nous-Mêmes* », traduit par des groupes de femmes dans le monde entier.

De la même façon, « *Histoires d'A* », film réalisé par Charles Belmont et Marielle Issartel en 1973 à l'initiative du GIS (Groupe d'information Santé), interdit peu après sa sortie, a su être, grâce à des projections clandestines, un véritable outil d'information sur l'avortement et l'enjeu de la libre disposition par les femmes de leur corps.

« Regarde, elle a les yeux ouverts », documentaire sur une expérience vécue par des femmes du MLAC d'Aix en Provence, inculpées et jugées pour avoir pratiqué elles-mêmes des avortements (procès du 10 mars 1977), est également une précieuse archive cinématographique, preuve s'il en fallait que la lutte collective est un véritable facteur d'émancipation.

« Il va de soi que nous n'avons pas comme les autres êtres humains le droit de disposer de notre corps. Pourtant notre ventre nous appartient. L'avortement libre et gratuit n'est pas le but ultime de la lutte des femmes. Au contraire il ne correspond qu'à l'exigence la plus élémentaire, ce sans

quoi le combat politique ne peut même pas commencer. Il est

de nécessité vitale que les femmes récupèrent et réintègrent leur corps. Elles sont celles de qui la condition est unique dans l'histoire : les êtres humains qui, dans les sociétés modernes, n'ont pas la libre disposition de leur corps. Jusqu'à présent, seuls les esclaves ont connu cette condition. »

## DISPOSER DE SON CORPS AUJOURD'HUI EN EUROPE ?

Jusqu'à aujourd'hui, seulement trois pays de l'Union Européenne s'affichaient radicalement contre l'avortement, l'Irlande, la Pologne ou encore Malte, seul exemple l'interdisant tout simplement. Mais ce qui semblait acquis dans les autres pays est fortement menacé par une mobilisation réactionnaire.

Ainsi l'Espagne, la Pologne, la Suisse, la Bulgarie, la Hongrie, la Biélorussie veulent restreindre le droit à l'avortement, certains par le déremboursement de l'IVG.

Autre signe de recul : le rejet au Parlement européen du « rapport d'initiative » d'Edite Estrela visant à saisir l'Europe dans sa globalité de la question de l'avortement (qui reste donc de la compétence des États membres).

Les mobilisations progressistes doivent être fortes pour déjouer des régressions qui font reculer de plus de trente ans le droit des femmes à disposer de leur corps.

La Loi Égalité Femmes / Hommes réaffirme le droit à l'IVG pour toute femme enceinte qui « ne veut pas

poursuivre une grossesse », annulant ainsi, la très symbolique notion de « situation de détresse », précédemment préconisée dans la loi. Mais cela ne doit pas nous faire oublier le parcours de la combattante qu'est celui d'une femme en France souhaitant avorter en France. Sans compter que nous luttons toujours pour le remboursement intégral de tous les moyens de contraception.

La maîtrise de leur corps par les femmes elles-mêmes passe également par une éducation à la sexualité et à la vie affective, dès la maternelle, adaptée à chaque étape du développement des enfants et des moyens humains et financiers ambitieux.

La maîtrise du corps, de sa capacité de reproduction, est un enjeu politique encore aujourd'hui.

« Je ferai un enfant si j'en ai envie, nulle pression morale, nulle institution, nul impératif économique ne peut m'y contraindre. Cela est mon pouvoir politique. » ▶



© DR



© Agnès Verdurand

(1) Toutes les citations sont extraites du « Manifeste des 343 » *Nowel Observateur* n° 334 du 5 avril 1971.

(2) Suzy Rotjman

## CORPS AU TRAVAIL

## La spécificité du corps des femmes au travail

Réfléchir à la question de la spécificité du corps des femmes au travail, suppose de se pencher sur les métiers et les activités des femmes dans les milieux professionnels, d'analyser les processus informels d'attribution différenciés des tâches selon le genre, les processus de discrimination informels qui sont à l'œuvre.

**D**u fait de la division sexuelle du travail rémunéré et domestique, de la division sexuelle des tâches à l'intérieur des emplois, des rapports de pouvoir dans le milieu de travail, les hommes et les femmes ont habituellement une activité de travail distincte. Même lorsque les équipes de travail sont constituées d'hommes et de femmes, on constate que les tâches réalisées varient selon le sexe. Dans le milieu des entreprises, les hommes sont plus investis dans des manipulations de charges lourdes, la manipulation d'engins, alors que les femmes sont plus engagées dans des tâches minutieuses et des activités fines eu égard aux représentations largement partagées (mais discutables) que les femmes auraient plus de dextérité que les hommes. La nature des sollicitations corporelles et des expositions ne sont donc pas équivalentes.

### FEMMES, DEBOUT !

Si l'on entre plus finement dans l'analyse de l'activité de travail des hommes et des femmes, on se rend compte que certaines contraintes se jouent même différemment entre hommes et femmes. Par exemple, Messing (2008) et Tissot et coll. (2009) ont montré que le « *travail debout prolongé* » est différent dans les emplois des hommes et des femmes, et associé par voie de conséquences à des effets sur la santé différents. Ils ne travaillent pas debout de la même façon. Les femmes qui travaillent debout sont souvent préposées à l'accueil, caissières ou vendeuses, confinées à une aire limitée favo-

risant les piétinements. Cela participe à l'apparition de douleurs aux pieds, au dos, aux jambes, à des troubles circulatoires que l'on trouve moins chez leurs homologues masculins beaucoup plus mobiles dans leur travail.

### DE LA RÉPÉTITION AU TRAUMATISME

Le « *travail répétitif* » varie aussi selon le sexe : les femmes sont engagées dans un travail répétitif beaucoup plus souvent que les hommes. Si l'analyse de l'activité des hommes révèle que les hommes manutentionnent souvent des charges lourdes pouvant générer les TMS au niveau du dos, on constate que les femmes sont souvent engagées dans la manipulation de petits poids, mais à un rythme très élevé, augmentant la probabilité d'élargir la problématique TMS aux membres supérieurs. Lorsque l'on fait le bilan des poids manipulés sur une journée, on se rend compte que la masse totale des charges manipulées par les femmes excède souvent celle des hommes : elles sont plus légères mais bien plus nombreuses par unité de temps. De même, la « *manipulation de charges* » peut impliquer des contraintes différentes : ce n'est pas la même chose de soulever des masses inanimées, que de soulever de jeunes enfants qui se tortillent et qui protestent à l'école maternelle au moment où les parents s'en vont ou pour aller à des activités, masses « *animées* » qui peuvent être à l'origine de microtraumatismes corporels... Des natures de sollicitations différentes dont certaines seront recon-



© Kietir/Fotolia.com

nues comme traumatisantes plus que d'autres.

Par ailleurs, plusieurs études ergonomiques ont montré que les postes de travail sont souvent conçus sans tenir compte de la diversité des salariés, le modèle de référence étant masculin. Or les caractéristiques anthropométriques des hommes et des femmes ne sont pas les mêmes. Les différences portent sur divers éléments du corps pouvant impacter l'activité de travail : la taille, la force musculaire, la physiologie (les femmes ont des seins qui peuvent constituer un encombrement pour la réalisation de certaines tâches...). De fait, des conditions de travail conçues pour des hommes peuvent générer des expositions différentes chez les deux sexes : peuvent se poser des problèmes d'accessibilité en hauteur pour les femmes souvent plus petites par exemple...

### PRÉCARITÉ AU QUOTIDIEN

Mais le travail ne mobilise pas seulement le corps physique ; il mobilise aussi la pensée, la dimension psychologique, psychique de l'être humain. Et je voudrais insister ici sur les évolutions actuelles concernant les horaires de travail : on note actuellement un développement du travail le soir, les week-ends, posant le problème de l'articulation entre les sphères de vie. Les femmes plus que les hommes sont également soumises au temps partiel subi, générant une imprévisibilité des plages de travail et donc des préoccupations permanentes pour organiser la prise en charge des enfants, ce qui



© Clément Martin

parasite l'activité de travail (Tremblay et coll., 2013 – Messing et coll., 2013). D'où des phénomènes de fatigue chronique pouvant générer une usure prématurée en fin de carrière (Cau-Bareille, 2009). Pour reprendre Messing et coll. (2006), « *On ne peut pas comprendre la santé des femmes reliée au travail sans ajouter d'autres cadres de travail liés aux rôles des hommes et des femmes et au travail des femmes dans le milieu familial* ».

### MALADIES PROFESSIONNELLES

Les problèmes de santé des femmes ne sont donc pas les mêmes que ceux des hommes : ils sont pour une bonne part invisibilisés. Certains risques d'atteintes à la santé sont naturalisés parce que relevant de qualités supposées innées des femmes comme le maternage, la patience, la dextérité ; ils sont perçus par les femmes elles-mêmes comme incorporés à l'exercice du métier et, à ce titre, banalisés, d'où une sous-déclaration importante des maladies professionnelles. Et lorsqu'elles montent des dossiers de reconnaissance de leurs pathologies, elles ont plus de difficultés à faire reconnaître leurs problèmes de santé comme maladie professionnelle que leurs homologues masculins

**Références**

- Cau-Bareille D. (2009) *Vécu du travail et santé des enseignants en fin de carrière : une approche ergonomique* – Rapport n° 56 téléchargeable sur le site du Centre d'Études et de l'Emploi – 68 p. <http://www.cee-recherche.fr/fr/rapports/56-vecu-travail-sante-enseignants-carriere-ergonomique.pdf>
- Lippel, K. 2003. *Compensation for Musculoskeletal Disorders in Quebec: Systemic Discrimination against Women Workers?* Int J Health Serv, Vol. 33, No. 2, 253-281.
- Messing K., Tissot F., Couture V. et Bernstein S. (2013) *Conciliation travail, emploi et vie personnelle face aux horaires variables et imprévisibilité du secteur du commerce au détail au Québec*. In Ouvrage collectif coordonné par D.G. Tremblay "Temporalités sociales, temps prescrits, temps institutionnels". Presses Universitaires de Québec. pp. 71-96.
- Messing K. & Östlin P. (2006) *Gender Equality, work and health – A review of the evidence*. Geneva: World Health Organisation, 2006.
- Messing K. (2000) *Traquer l'invisible* In la Gazette des femmes. Montréal.
- Messing K. (1999) *Comprendre le travail des femmes pour le transformer*. Bureau technique syndical de la Communauté économique européenne, Bruxelles, 188 p.
- Tissot F., Messing K., Stock S. (2009). *Studying the relationship between low back pain and working postures among those who stand and those who sit most of the working day*. Ergonomics, 52, pp. 1402-1418.
- Diane-Gabrielle Tremblay (2013) *L'articulation travail-famille : une diversité de situations et d'aspirations*. In Ouvrage collectif coordonné par D.G. Tremblay "Temporalités sociales, temps prescrits, temps institutionnels". Presses Universitaires de Québec. pp. 33-48.

(Lippel, 2003). Une invisibilité qui fait mal, qui ne facilite pas l'expression des difficultés alors même qu'elles sont parfois extrêmement présentes dans l'activité au quotidien. Ces problèmes de santé sont donc gérés dans l'ombre, lors de consultations avec des généralistes, participant à reporter le poids des maladies professionnelles sur le système

général de la sécurité sociale et non sur les entreprises. Par conséquent, si l'on veut agir sur les conditions de travail des femmes et préserver leur corps, il faut non seulement comprendre les spécificités de leur activité, leurs impacts sur les autres sphères de vie, mais faire évoluer les représentations qui traversent les milieux de travail. ▶

## Journal d'un corps au travail

**Cela commence par des commentaires sur la tenue vestimentaire, des plaisanteries plus ou moins graveleuses... qui ne sont ni systématiques, ni le fait de tous, mais sont malheureusement encore trop courants.**

**F**orce est de constater que les femmes en sont très majoritairement les cibles. « *Juste pour rire, rien de méchant* », diront certains.

### UN INTIME FANTASMÉ

Juste pour rire ? Peut-être... mais pas sûr. Car ce discours de la banalité ouvre la voie à un autre, beaucoup plus dangereux, sous-tendu par l'idée que les femmes ne sont pas à leur place dans le monde du travail, ou alors pour le bon plaisir des hommes. Comment ressentiriez-vous, messieurs, nos commentaires incessants sur votre look, votre physique, votre vie intime réelle ou supposée... le tout exposé en place publique, ou du moins autour de la machine à café ? Ou si vos capacités professionnelles étaient jugées à l'aune de votre pouvoir de séduction supposé ?

S'il y a une nécessaire part de séduction dans les rapports humains y compris professionnels, le problème est que celle-ci soit considérée comme un prérequis, voire l'exclusive dans les rapports professionnels femmes-hommes. Avec pour corollaires des arguments limités « expliquant » une éventuelle divergence dans le cadre du travail, les « elle doit avoir ses

règles », « elle est hystérique », « elle est mal baisée... » et dans les cas les plus graves l'idée que des avantages professionnels s'obtiennent en échange de faveurs sexuelles. Piètre image des femmes.

Les propos sexistes ramènent les femmes à leur



corps, à leur intimité, à leur sexualité lorsque surgit une rivalité, un conflit dans le cadre du travail.

### UNE VIOLENCE PUNIE

La forme la plus grave de ce sexisme ordinaire est le harcèlement sexuel, qui est, rappelons-le, une violence et un délit puni par la loi et passible de trois ans de prison et de 45 000 € d'amende pour les faits les plus graves, et dont les femmes sont les principales victimes. Certes la loi nous protège, mais ce sont les mentalités qui doivent évoluer. Un récent rapport du Sénat sur les écoles de Beaux-Arts a montré que le sexisme et le harcèlement touchent très fortement les étudiantes dans un milieu où tous les postes clés sont tenus par des hommes. Malgré des plaintes et plusieurs dénonciations, les coupables ont tardé à être sanctionnés. Plus les hommes occupent majoritairement des postes élevés dans la hiérarchie, plus les risques sont grands. Seuls une meilleure répartition des postes à responsabilité, entre femmes et hommes et un plus grand respect pourront faire évoluer les mentalités : pour l'égalité. ▶

## CORPS CACHÉ, CORPS VIOLENTÉ

Interview de **Christine Bard**, historienne, Professeure des universités en histoire contemporaine, à l'université d'Angers**Le vêtement qui cache ou montre le corps des femmes est-il un instrument d'oppression ou de libération des femmes dans l'histoire ?**

Ce n'est pas tant la forme du bout de tissu qui compte que le sens qui lui est donné. Le vêtement a trois fonctions : la parure, la pudeur, la protection. Toutes sont genrées : la norme n'est pas identique pour les hommes et les femmes. C'est du côté de la norme et de son imposition qu'il faut chercher ce qui opprime les femmes (l'interdiction de porter le pantalon, par exemple). Dans leurs luttes de libération, les femmes ont refusé de masquer leur corps.

Avec la minijupe et le jean, dans les années 1960, la pudeur recule, et c'est libérateur. Mais montrer son corps peut aussi être une (auto)contrainte insupportable, surtout si la mode exige l'exhibition d'appâts bien calibrés... Notons que la liberté vestimentaire concerne aussi les hommes qui se refusent encore le droit à la parure et à la fantaisie.

« Le costume reflète l'ordre social et le crée, permettant, notamment, le contrôle des êtres »\*

**La lutte pour le droit à disposer de son corps passe-t-elle également par la lutte contre la mode ?**

Oui, dans une certaine mesure (les mannequins anorexiques, par exemple), même si la mode en soi n'est pas misogyne ou antiféministe... L'idéal serait de la rendre plus polycentrique : la diversifier pour qu'elle réponde à des attentes plurielles et soit moins excluante pour les corps non conformes au canon.

« Le combat politique est aussi un combat culturel, une lutte pour l'oppression et la transformation des symboles du dominant »\*

**Le pantalon reste-t-il un « double marqueur de la masculinité et du pouvoir » ?**

Plus vraiment, il est devenu mixte dans les années 1960. En revanche, la jupe n'est pas devenue mixte et cela en dit long sur l'état des relations entre les sexes.

**Le débat sur l'uniforme à l'école resurgit régulièrement. Dans nos établissements scolaires, notamment techniques et professionnels, les élèves sont soumis-es à des habits professionnels parfois sexués suivant les filières (en hôtellerie par exemple). Qu'en pensez-vous ?**

C'est inadmissible. Quand il y a uniforme, le choix doit être donné aux filles comme aux employés qui subissent encore la jupe obligatoire. Le code du travail devrait être révisé en ce sens, car pour le moment, il donne le pouvoir vestimentaire à l'employeur. La liberté de choisir est un minimum syndical !

« Que voulez-vous [...] je suis reliée de mon métier. Si je travaille dans un atelier vêtue en femme, on me donne 30 francs par semaine ; habillée en homme, j'en gagne 75 ! »

ELISABETH TRUNDLE, ARRÊTÉE À BROOKLYN AU DÉBUT DU SIÈCLE POUR PORT D'HABITS MASCULINS\*

\* Citations extraites d'*Une histoire politique du pantalon*

**Bibliographie**

- Christine Bard, *Une histoire politique du pantalon*, Seuil, 2010, à paraître en poche en 2014.
- *Ce que soulève la jupe*, Autrement, 2010.

**Énoncer, dénoncer les violences**

« Tu es mal habillée, pas assez sexy » : le premier dénigrement, les humiliations, les brimades, le premier coup, les menaces, les gifles, les coups qui meurtrissent, le coup de balai qui fracture, le coup de couteau qui défigure, l'arme à feu qui blesse, la table d'autopsie. Assez.

**DES VIOLENCES QUI TUENT**

Les chiffres, c'est la partie visible et déjà insoutenable de l'iceberg des violences faites aux femmes. Une femme décède tous les 2,5 jours de violence conjugale, c'était une tous les 3 jours en 2011. La montée du chômage, la dégradation de la situation économique et sociale contribuent à la montée de la violence mortelle dans le couple. N'oublions pas les 25 enfants mineurs qui sont morts en 2012, victimes collatérales de violences conjugales.<sup>(1)</sup> Rappelons que les violences que subissent les femmes sont en grande majorité commises par des hommes de leur entourage : concubins, ex-concubins, pères, frères, voisins... elles les connaissent dans 74 % des cas. Battues, violées, exploitées sexuellement, mariées de force ou excisées, toutes portent le poids de la culpabilité et de la honte infligées par les agresseurs comme une torture supplémentaire. Les femmes victimes de violences sont de tous âges, de tous milieux, de toutes confessions, parfois maintenues dans la dépendance financière et affective par leurs agresseurs. Contrairement aux stéréotypes, ce ne sont pas la mini-jupe ou les talons hauts qui déterminent le choix de sa proie par l'agresseur, et les victimes sont nos mères, nos sœurs, nos voisines, nos élèves, nos collègues.

**DES VIOLENCES À RECONNAÎTRE PARTOUT**

Les nouvelles lois sont des avancées dans la protection des femmes victimes : éloignement de l'agresseur du domicile conjugal, téléphone portable relié au commissariat. Les femmes doivent savoir qu'elles ne sont pas seules pour oser relever la tête, parler et se battre. Alors enfin elles pourront se faire entendre et mettre des mots sur leurs maux, dénoncer le honteux, le tabou. Les violences faites aux femmes atteignent leur santé et ont des répercussions dans leur vie professionnelle. L'Éducation nationale pourrait se doter d'outils statistiques permettant d'en mesurer l'impact, pourquoi pas dans le cadre des CHSCT ? Les enseignant-e-s, les militant-e-s syndicaux doivent être partie prenante de ce combat pour la dignité. Donnons la parole à celles qui n'osent pas la prendre, soyons attentifs et solidaires d'elles sur notre lieu de travail, et participons le 25 novembre aux manifestations de la Journée Internationale de Lutte Contre toutes les Violences Faites aux Femmes. !

(1) Les chiffres clés 2012, ministère du Droit des femmes



## CORPS VIOLÉ

Le corps des femmes comme **champ de bataille**

La violence faite aux femmes peut prendre plusieurs formes : elle peut être physique, verbale, psychologique, sexuelle, économique.<sup>(1)</sup>

Le viol est une forme extrême de ces violences. Il est l'expression d'une volonté de contrôle et de domination d'autrui qui passe par « la possession » de son corps. En France, c'est un crime ; seulement depuis 1980.

Les victimes de viol subissent la double peine : le regard des « autres », susceptibles de penser : « elle l'a bien cherché, vu sa tenue ! », ou « elle n'avait qu'à pas sortir seule le soir ! », elles sont alors considérées comme responsables des agressions et de la violence subie.

Certains viols sont commis dans le but de punir les femmes : c'est le cas des viols correctifs perpétrés à l'encontre des lesbiennes. Ils sont destinés à les « soigner » en leur imposant des pratiques hétérosexuelles, censées faire d'elles de « vraies femmes ».

**UNE ARME CONTRE LES FEMMES**

En temps de guerre, le viol sert à humilier les vaincus. Le champ de bataille devient alors chair, la guerre s'effectue à travers le corps des femmes.<sup>(2)</sup> « Mais il consacre aussi la réalité de la conquête et de l'invasion du pays. En ce sens, il symbolise l'humiliation infligée à la nation<sup>(3)</sup> ».

Henri Pouillot, auteur de *La villa susini* explicite les exactions commises durant la guerre d'Algérie : « Pour les militaires, le viol était une sorte d'instrument ordinaire de torture d'autant plus banal que, dans les conceptions sexistes de l'époque, le viol n'était absolument pas considéré comme un crime, a fortiori s'il s'exerçait contre des populations jugées "inférieures" et qui plus est soupçonnées d'en vouloir à votre vie, de comploter contre vous ».

« À la villa, il était courant que ces femmes, arrêtées quasiment au hasard, passent la journée dans la cave et la nuit dans les chambrées, subissant une trentaine de rapports à chaque fois avant d'être relâchées... »<sup>(4)</sup>

Ces dernières années, cette pratique a pris une nouvelle dimension notamment lors de conflits en Bosnie, en Libye ou au Rwanda.

**LES VIOLENCES LORS DE LA GUERRE EN EX-YOUGOSLAVIE (1992-1995)**

Le viol, encouragé par les armées, a été systématisé notamment dans des « camps de viol » tenus par les soldats. Le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie a pour la première fois parlé de « tortures » et de « crimes contre l'humanité ».

Lors de ce conflit la volonté a été d'anéantir une population, l'un des moyens pour y parvenir a été le « mélange » des sangs. C'est une manière de dire à la femme violée « *il y a du sang serbe en toi, tes enfants seront serbes* », explique Isabelle Lasserre, correspondante de guerre pendant le conflit. Dans cette situation, les femmes donnent naissance

aux enfants de leurs bourreaux, laissant ainsi les stigmates des atrocités se répandre sur plusieurs générations.

**L'AGRESSION SYSTÉMATIQUE DES FEMMES PENDANT LE CONFLIT DU RWANDA.**

Des témoignages datant des années 2000 expliquent que des malades portant le VIH ont volontairement violé des femmes afin de leur transmettre le virus. Selon un rapport de l'ONU, 70 % des femmes violées ont été contaminées.

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda a jugé que les viols perpétrés s'accompagnaient d'une volonté concrète d'exterminer l'ethnie Tutsi (arrêté Akayesu, 1998). Ils ont été utilisés comme instruments de nettoyage ethnique.

Le viol est catégorisé comme une « tactique de guerre » depuis 2008 par le Conseil de Sécurité des Nations Unies. Les violences sexuelles peuvent entrer dans la définition juridique de « génocide ».

Les campagnes militantes pour permettre aux victimes de s'exprimer se font plus nombreuses. Le corps des femmes ne peut plus être un champ de bataille individuel ou collectif. Ici ou ailleurs, « *Les hommes, mais aussi des femmes, peuvent s'autoriser à exercer des violences sexuelles sur les plus vulnérables, ou ceux qui sont les moins protégés, ou ceux qui sont considérés comme de moindre valeur dans la société, le plus souvent en toute impunité, parce que notre société inégalitaire banalise voire tolère ces violences* ».<sup>(5)</sup>

L'enjeu aujourd'hui est, qu'enfin, la honte change de camp. ▀

« 75 000 femmes sont violées par an en France.  
Contact : Collectif Féministe contre le viol  
<http://www.cfcv.asso.fr/> 0 800 05 95 95 »

(1) Mémoire traumatique et victimologie

(2) « Dans ses *Dames galantes*, au XVI<sup>e</sup> siècle, Brantôme évoque le viol en temps de guerre comme étant une conséquence quasi normale de la conquête : occupation du « territoire », appropriation massive du féminin par le masculin, corps des femmes envahis comme l'est la terre. Le geste de possession est geste de pénétration. Il inclut le sexuel sans que les faits souffrent généralement de longs commentaires. Brantôme conduit même à l'extrême un très banal fantasme de dominateur : « *Elles aiment les hommes de guerre toujours plus que les autres et leur violence leur en fait venir plus d'appétit* ». » [http://www.marianne.net/Viols-de-guerre-ou-le-temps-des-soudards\\_a212079.html](http://www.marianne.net/Viols-de-guerre-ou-le-temps-des-soudards_a212079.html)

(3) <http://www.histoire-image.org/site/oeuvre/analyse.php?>

(4) <http://www.humanite.fr/node/400777>

(5) Mémoire traumatique et victimologie

La suite de ce 8 pages est disponible sur : <http://www.snes.edu/-Pour-les-droits-des-Femmes,4046->

Avec :

▀ Bibliographie et sitographie ▀ Une initiative FSU/CGT/Solidaires dans le Var sur la problématique du corps ▀ Un article sur Corps et EPS

